REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

SECRETARIAT GENERAL

COMITE AD-HOC CHARGE DE LA
CONTRACTUALISATION DES PERSONNELS
TEMPORAIRES DE CERTAINES ADMINISTRATIONS

SECRETARIAT TECHNIQUE

SERVICE - ETHIQUE - ERFORMANCE

SERVICE - ETHICS - PERFOMANCE

REPUBLIC OF CAMEROON
Péace – Work- Fatherland

MINISTRY OF THE PUBLIC SERVICE
AND ADMINISTRATIVE REFORM

SECRETARIAT GENERAL

AD HOC COMMITTEE IN CHARGE OF
CONTRACTUALISATION OF TEMPORARY
EMPLOYEES OF SOME ADMINISTRATIONS

TECHNICAL SECRETARIAT

DECISION N° 000595/MINFOPRA/SG/C.AD-HOC/ST DU 15 AVR 2020, PORTANT MISE A DISPOSITION DEPERSONNELS AUMINISTERE DES FINANCES

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE, PRESIDENT DU COMITE AD-HOC,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail ;

Vu le décret n°78/484 du 09 novembre 1978, fixant les dispositions communes applicables aux agents de l'Etat relevant du code de travail ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ; modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012, portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018, portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n°008662/MINFOPRA du 29 novembre 2018, portant création, organisation et fonctionnement du Comité ad hoc chargé du recrutement des personnels temporaires pour le compte de l'Intendance du Palais de l'Unité, des pavillons et Résidences Présidentiels, des Services du Premier Ministre, du Ministère de la Défense et des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, au titre de l'exercice budgétaire 2019 ;

Vu la correspondance n°B70/d-16/SG/PM, du Secrétaire Général des Services du Premier Ministre en date du 18 février 2019, répercutant les instructions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement sur la contractualisation de tous les personnels temporaires en service à l'Intendance du Palais de l'Unité, des pavillons et Résidences Présidentiels, dans les Services du Premier Ministre, au Ministère de la Défense et dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1er : Les personnels dont les noms suivent, retenus dans le cadre de la contractualisation des personnels temporaires en service dans certaines administrations, sont mis à la disposition du Ministère des Finances.

Il s'agit de :

N°	NOMS ET PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	CADRE
1	ABOUBAKAR BABA	03/07/1989	BAFIA	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
2	AKAMBA NDONO Léa	22/04/1993	BERTOUA	EMPLOYEE DE BUREAU
3	ALEME MFOULA Elise Andrée Marilyn	22/01/1980	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
4	ANANGA née KOMITANG Sophie Solange	28/06/1978	BOKITO	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
5	ATOUBA ZILI Pierre Yannick	03/06/1983	NKONGSAMBA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
6	Audrey Flora DE MBIA TOUE II	07/05/1986	NDIMI	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
7	BODEOWEI ONA-ARA née ETOUNDI EKANGA Andréa Junella	21/02/1989	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
8	DAYANG WANBA née MAÏPA Lucie	20/02/1990	YOUAYE-DOUKOULA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
9	EDOU METOU Edouard Eclador	03/03/1977	ALEN	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
10	ENAMA ELE Serge	29/09/1984	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
11	ENGOULOU ABOA Henri-Fabrice	07/09/1986	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
12	ETEME François Patience	08/05/1993	KOKOE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
13	EYENG Loraine Gaëlle	27/03/2001	AKAK-METOM	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
14	Fadimatou NASSOUROU	26/04/1992	MAROUA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
15	FOTSAH SONKOUE Gabriel Clair	30/09/1988	MBETHEN	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
16	KAMWA DJEUGO Patience Rita	12/06/1987	BAFOUSSAM	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
17	LIORA MUDURU-MABUKA	06/01/1997	DOUALA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
18	LYBAYE NYOBE Léonide Bachelard	20/10/1990	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
19	Marie Paule OKONOH NGAH	17/12/1990	MONATELE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
20	MBONDI PASIMATOU MBIYUI	04/06/1997	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
21	MENOAH AKOA née MEYO AYINDA	03/07/1978	ESSE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
22	MENYOMO ESSONO Audrey	24/02/1992	MVENGUE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
23	MPONGO ENONE Christelle Doriane	19/07/1991	NGAOUNDERE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
24	NCHARE ABOU DAOUD	05/03/1985	FOUMBAN	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
25	NDOMO MEBARA Marie Anne	17/02/1985	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
26	NDJIBOUB MPOUAM Chancel Stevy	08/07/1988	BATOURI	EMPLOYE DE BUREAU
27	NGONO EBANG Christelle Laure	20/06/1983	AMBAM	EMPLOYEE DE BUREAU
28	NGUENG Martha Ornelle	12/05/1991	MELONG	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION

29	NOHGA Olga Félicité	27/01/1991	DOUALA	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
30	OTTOU BEYALA Géraldine	02/12/1985	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
31	SAPOUMA EKONGA Yannick Léonel	28/02/1993	LOMIE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
32	TABOD Stella NUG	29/05/1973	FUNAM - BOME	EMPLOYEE DE BUREAU
33	TIMBA née BEYALA SINGA Doline Rita	31/05/1986	ABONG-MBANG	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
34	TIEMENDENG MUABEH Ignatius	08/05/1983	NDOP	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
35	ZAMA MBARGA Louis Serge	27/01/1985	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
36	ZANG AZEME Francine Nancy	31/05/1988	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
37	ZANG NDZOULI Christian Philippe	02/03/1985	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
38	ZE MBOMO Henri Michel	11/09/1989	SANGMELIMA	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION

Article 2 : (1) Les intéressés sont astreints à prendre le service dans ladite administration dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de signature de la présente décision.

(2) Passé ce délai et en l'absence de tout certificat de prise de service, le processus de recrutement sera annulé en ce qui les concerne exclusivement.

Article 3 : Le certificat de prise de service doit être signé par le Chef de structure ou un responsable assumant les fonctions de gestion des ressources humaines dans l'Administration concernée.

Article 4 : Ledit certificat de prise de service assorti d'une copie de l'acte d'affectation, sera retourné par bordereau au Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Président du Comité Ad-hoc.

Article 5 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 15 AVR 2020

AMPLIATIONS :

- SG/PM
- MINFI
- MINFOPRA/CAB/SG/DCNS/DGC
- ST/C.AD-HOC
- INTENDANCE / PRC
- MINDEF
- CONSUPE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE
MINISTRY OF PUBLIC SERVICE AND ADMINISTRATIVE REFORMS
The Minister
Le Ministre

Joseph Le